

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04628

Numéro SIREN : 815 224 043

Nom ou dénomination : 2B CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2018 sous le numéro de dépôt 14259

Désignation de l'entreprise		Sasu 2B CONSEIL ET DEVELOPEME		TRIBUNAL DE COMMERCE DE PORTOISE		Neant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		16 BIS AVENUE FOCH BAT 2 RESIDENCE PI 95220		HERBLAY			
Numéro SIRET*		8 1 5 2 2 4 0 4 3 0 0 0 1 9		17 OCT. 2018			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		13		Durée de l'exercice précédent*			
						Exercice N clos le 31/12/2016	
<b>ACTIF</b>				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012	
		Autres *		014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	657	030	111	545
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	<b>Total I (5)</b>		044	657	048	111	545
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 139	070	1 139
		Autres* (3)		072	269	074	269
	Valeurs mobilières de placement		080	900	082		900
	Disponibilités		084	3 153	086		3 153
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	<b>Total II</b>		096	5 461	098		5 461
	<b>Total général (I + II)</b>		110	6 118	112	111	6 007
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			1 500	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132				
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136			3 155	
	Provisions réglementées		140				
<b>Total I</b>		142			4 655		
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			588	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 17 )		172			764	
	Produits constatés d'avance		174				
<b>Total III</b>		176			1 352		
<b>Total général (I + II + III)</b>		180			6 007		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	657	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copie certifiée conforme = l'original  
D. Des

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **Sasu 2B CONSEIL ET DEVELOPPEME**

Néant  \*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2016

**A- RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue {	biens		215		214	
		services *		217		218	
		dont export et livraisons intracommunautaires					13 245
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230		
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>						232	13 245

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )					242	8 549	
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 141 )			243	141		244	141
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	111
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	732	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264	9 534	

**1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)**

Produits financiers (III)	280					270	3 712
Charges financières (V)						294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	557

**2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**

<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>						312	3 155	314
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2								

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	557	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		

**RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS**

Bénéfice col. 1 352 3 712 354						
Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 3 712 372						

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

**2B CONSEIL ET DEVELOPPEMENT**  
*Société par actions simplifiée à associé unique*  
*au capital de 1 500 euros*  
*Siège social : 16 bis av. Foch, 95220 Herblay*  
*RCS Pontoise 815 224 043*

**Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire  
du 24 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept

Le 24 avril

A 14 heures,

Je soussigné, Benjamin Barrier, agissant en qualité de Président et seul associé de la société 2B Conseil et Développement, a pris les décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- 1) L'approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016
- 2) L'affectation du résultat de l'exercice
- 3) La rémunération au titre de Président de la société pour l'exercice 2017

**PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître résultat fiscal de 3 712 euros. Il est décidé d'affecter le montant de cette perte comme suit :

- Report à nouveau : 3 712 euros

**TROISIEME RESOLUTION**

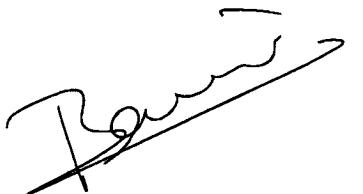
L'associé unique de la société décide de ne pas être rémunéré pour ses fonctions de Président de la société pour l'exercice 2017 à venir.

3

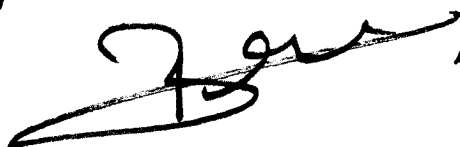
De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit

Fait à Herblay, le 24 avril 2017

Le Président : Benjamin Barrier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Barrier', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Copie certifiée conforme  
à l'original.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Barrier', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.